

Bienvenue
à l'EHPAD



LIVRET D'ACCUEIL

WWW.BELCANTOU.FR / 05.63.55.84.09

1 Impasse de la Gare
81340 TREBAS

Fait le 09/08/2024



Livret D'accueil

« Bienvenue à l'EHPAD »

Réf. : DOC.ADMI.013

Date : 09/08/2024

Page 2 sur 16

EHPAD UPHV

1. L'établissement	3
1. Situation Géographique	3
2. Statut Juridique	3
3. Les instances	3
4. La Sécurité	4
5. Le public accueilli et capacité d'accueil	4
2. Les espaces de vie	5
1. Les salons	5
2. Le salon de coiffure, soins esthétiques et de pédicure	5
3. La salle d'animation	6
4. La salle à manger	6
5. Les espaces extérieurs aménagés et le parcours de santé	6
6. L'unité protégée « Cantou »	7
7. Les chambres proposées	7
8. Plan de l'établissement	8
3. Services proposés aux résident(e)s	10
1. Le service administratif	10
2. La boutique	10
3. Les biens et valeurs personnels	10
4. La restauration	10
5. La lingerie	11
6. Le service hôtelier	11
7. Le service de maintenance	11
8. L'animation	11
9. Le Culte	12
10. L'équipe soignante et paramédicale	12
11. Les intervenants extérieurs	12
12. Le P.A.S.A.	13
13. UPHV (Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes)	13
4. La procédure de pré-admission	13
1. Les conditions de participation financière et de facturation	14
2. Les aides financières	14
3. Documents d'admission	15
5. Numéros utiles	15
1. Au sein de l'établissement	15
2. En dehors de l'établissement	15
3. CLIC, centre local d'information et de coordination	15
4. Coordonnées pour le signalement des situations de maltraitance	16
6. Notes personnelles	16



Livret D'accueil « Bienvenue à l'EHPAD »

Réf. : DOC.ADMI.013

Date : 09/08/2024

Page 3 sur 16

EHPAD UPHV

BIENVENUE A L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGEES DEPENDANTES (EHPAD)

1. L'ETABLISSEMENT

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

L'établissement est implanté à l'entrée de Trébas-les-Bains, commune de 411 habitants en 2020. Cette commune située dans le cadre verdoyant et touristique de la Vallée du Tarn, se trouve à 35 km d'Albi et 40 km de Saint-Affrique (12).



2. STATUT JURIDIQUE

L'Association Maison de Retraite de Trébas est née de l'initiative du Syndicat Intercommunal d'exploitation des Ressources de la Vallée du Tarn, présidé alors par Monsieur Pierre Bernard, Député Maire de Trébas.

Le Syndicat est propriétaire de l'ensemble immobilier et la gestion a été confiée à une Association à but non lucratif selon la loi de 1901 relative au contrat d'association.

L'objet de l'Association Maison de Retraite de Trébas est de permettre essentiellement aux personnes domiciliées dans la Vallée du Tarn ou de la zone rurale départementale de continuer à vivre dans un environnement familial et dans une structure très ouverte et édifiée de plain-pied et sans aucune marche.

L'architecture de cet établissement favorise le maintien de l'autonomie des personnes accueillies.

3. LES INSTANCES

- Le Conseil d'Administration est une instance décisionnelle, présidé actuellement par M. Yves LEPOEC et composé des membres bénévoles de l'association gestionnaire. Cette instance définit la politique générale de l'établissement et délibère sur différents points.
- La Directrice d'établissement, nommée par le Conseil d'Administration, est Mme Charlène BOSSEBOEUF. Son rôle est d'assurer la mise en œuvre du projet d'établissement, la gestion des ressources humaines, la gestion administrative et budgétaire. Elle exécute les décisions du Conseil d'Administration.
- Le Conseil de Vie Sociale (CVS) "Bien Vivre à Belcantou" est une instance consultative, composé de représentants des résidents et des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire. Il donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Dans la continuité du CVS, la Commission des Menus se réunit une fois par mois.



Livret D'accueil

« Bienvenue à l'EHPAD »

Réf. : DOC.ADMI.013

Date : 09/08/2024

Page 4 sur 16

EHPAD UPHV

4. LA SECURITE

La résidence Belcantou relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public, de type J. Elle bénéficie d'un avis favorable de la Commission de Sécurité et d'Accessibilité (visite obligatoire tous les 3 ans).

Le règlement de fonctionnement prévoit qu'il est interdit de fumer dans les espaces collectifs (personnels, visiteurs...). Il est fortement conseillé aux résidents de ne pas fumer dans leur chambre et il est strictement interdit de fumer dans le lit.

La surveillance de l'établissement est assurée 24h/24, notamment la nuit, par la présence systématique de trois agents. De plus, tous les accès sont sécurisés, notamment la nuit, afin de maîtriser à la fois les entrées mais aussi les sorties.

La Résidence Belcantou est un lieu de vie : les résidents peuvent recevoir librement des visites.

En cas d'absence, de sorties ou de vacances du résident, il est impératif de le signaler à l'accueil ou à l'infirmier(e) en poste.

5. LE PUBLIC ACCUEILLI ET CAPACITE D'ACCUEIL

Cet établissement, ouvert depuis le 1er juin 1988, accueille 92 résidents en hébergement permanent et 1 résident en hébergement temporaire (maximum 90 jours/an) personnes âgées, à l'EHPAD, dont un secteur protégé pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés et un Pôle d'Activités et Soins Adaptés.



La Résidence Belcantou dispose aussi d'une chambre d'hébergement temporaire.

Depuis Juin 2019, l'établissement accueille 7 résidents, personnes handicapées dès l'âge de 40 ans, au sein de l'UPHV « Le tournesol ».

L'établissement n'a cessé d'évoluer depuis son ouverture, tant en matière des services proposés aux personnes accueillies qu'en matière architecturale (agrandissement, rénovation).

A ce jour, les capacités d'accueil de l'établissement sont les suivantes :

- 92 lits autorisés, dont 21 lits au sein du secteur protégé et 3 chambres pour couples ;
- 1 lit en hébergement temporaire ;
- 14 places en PASA ;
- 7 lits en UPHV.

L'établissement est habilité à l'aide sociale à l'hébergement et à l'allocation logement (AL ou APL).

L'établissement veille à la qualification et à la compétence de chacun des membres du personnel. A ce titre, l'ensemble du personnel est régulièrement formé sur des thématiques précises et nécessaires à l'accompagnement des résidents. Nous nous engageons tout particulièrement à sensibiliser régulièrement nos équipes sur le respect des droits fondamentaux et des libertés des personnes accueillies.

Le personnel s'engage dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles et des prestations proposées. Nous nous attachons à apporter une attention particulière et une réponse aux plaintes et réclamations qui pourraient être formulées.

2. LES ESPACES DE VIE

L'établissement de plain-pied permet de limiter les contraintes et les risques pour les déplacements des résidents, dans le respect et la garantie de la « liberté d'aller et venir ». Des restrictions, quant aux déplacements, peuvent être toutefois préconisées. Elles sont le plus souvent en lien avec des contre-indications médicales et font l'objet d'une évaluation d'équipe pluriprofessionnelle, d'une information au résident(e) et/ou proches et de réévaluations régulières.

Les espaces de vie communs : spacieux, lumineux et climatisés, ont tous un accès sur les espaces extérieurs.

1. LES SALONS



Les différents salons permettent aux résidents des temps de repos, d'animation, de rencontres...
Salon bât. B « Le figuier », salon cheminée, salon bât. E « Le néflier »

2. LE SALON DE COIFFURE, SOINS ESTHETIQUES ET DE PEDICURE



Cet espace est mis à disposition des professionnels extérieurs sur demande des résidents

3. LA SALLE D'ANIMATION



La grande salle d'animation d'environ 190m² permet l'organisation de diverses activités (loto, concours de belote, travaux manuels, spectacle...). Elle est sonorisée et équipée d'un écran géant avec rétroprojecteur.

4. LA SALLE A MANGER

La salle à manger permet de prendre les petits déjeuners (au choix du résident), déjeuners et dîners avec les autres résidents, tout en s'efforçant de respecter les choix et les affinités de chacun.
Il est possible de recevoir des invités dans un espace dédié (réservation au moins 48 heures à l'avance).



5. LES ESPACES EXTERIEURS AMENAGES ET LE PARCOURS DE SANTE



6. L'UNITE PROTEGEE « CANTOU »



L'unité protégée accueille 21 résidents présentant la maladie d'Alzheimer et/ou troubles apparentés dans un lieu de vie spacieux, lumineux et de plain-pied, aménagé pour les différents temps de la journée.

Les couloirs, circulaires, permettent une déambulation sans contrainte, rythmée par des espaces de repos. Un jardin intérieur est accessible de toute part, avec du mobilier et des jardinières à hauteur.

L'accès à cette unité est sécurisé par des digicodes.

7. LES CHAMBRES PROPOSEES

Les chambres sont équipées d'une douche, un lavabo et d'un WC. Elles sont équipées de placards et peuvent, sur demande, être meublées.

Nous favorisons la personnalisation de chaque chambre afin de permettre aux résidents de recréer au mieux son cadre familial.

Chaque chambre est équipée d'un système d'appel permettant de contacter le personnel à tout moment, du jour ou de la nuit.

Les chambres possèdent également des prises pour le téléphone et la télévision.

Le résident doit solliciter son opérateur afin de transférer sa ligne privée dans leur nouveau logement au sein de la résidence Belcantou ou de créer une ligne.

Les couples peuvent être accueillis, selon leur choix et disponibilité de l'établissement, en chambre pour couple ou individuelle.



Différents types de chambres sont proposées :

- chambre simple : environ 21 m²;
- studio : environ 25 m²;
- grand studio : environ 33 m²;
- chambre couple : environ 35 m².

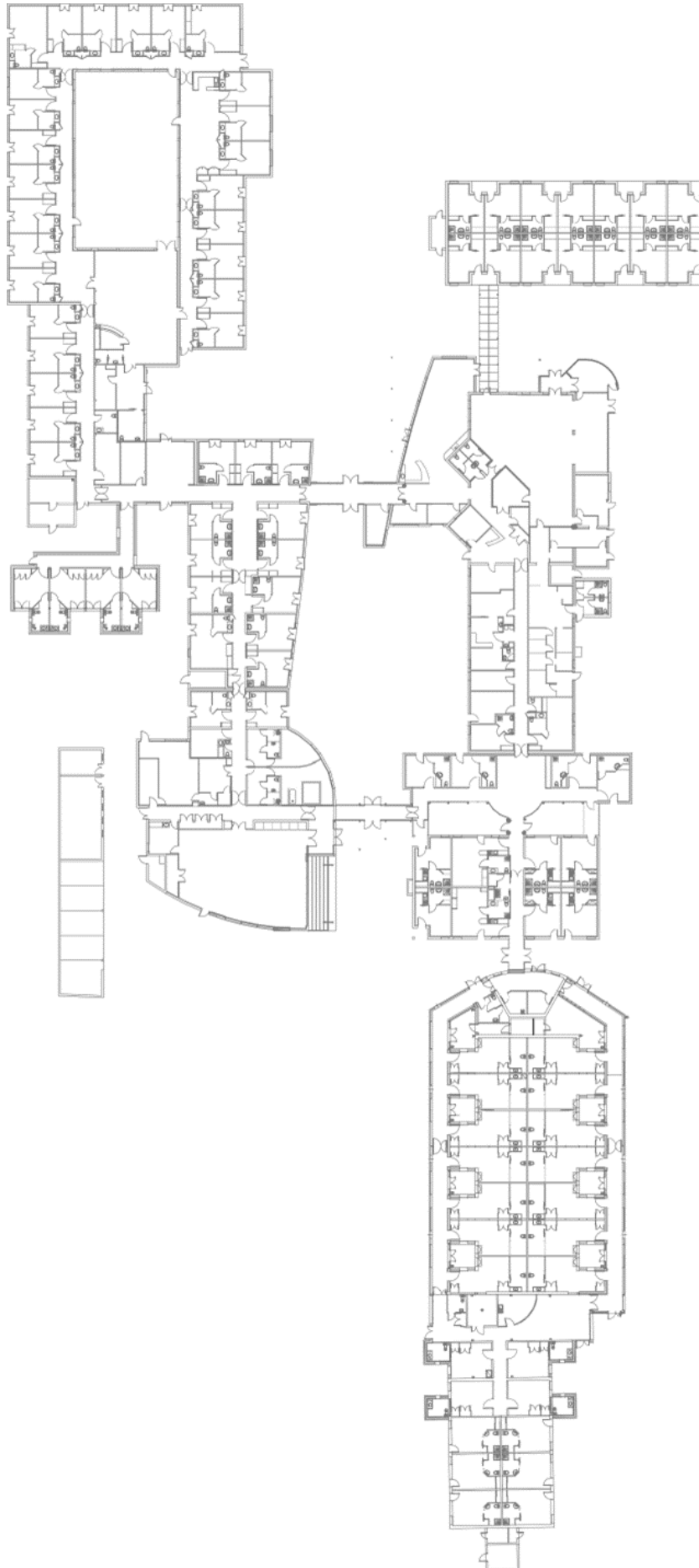
La plupart des chambres bénéficient d'un accès sur les espaces extérieurs, qui peuvent être aménagés.

Les animaux domestiques pourront être acceptés (sous certaines conditions, notamment hygiène, vaccination, identification). Un « contrat » sera alors rédigé entre le résident, son entourage et l'établissement



La chambre est l'espace de vie privatif du résident. Nos équipes s'engagent à respecter l'intimité de ce lieu, la dignité et l'intégrité de chacun.

8. PLAN DE L'ETABLISSEMENT





Livret D'accueil

« Bienvenue à l'EHPAD »

Réf. : DOC.ADMI.013

Date : 09/08/2024

Page 10 sur 16

EHPAD UPHV

3. SERVICES PROPOSES AUX RESIDENT(E)S

1. LE SERVICE ADMINISTRATIF

Le courrier est distribué tous les jours (souvent lors du service du repas de midi, en fonction de l'heure de passage de La Poste). Le résident peut déposer son courrier à l'accueil avant 10h.

Le service administratif assure des tâches d'accueil et de secrétariat du lundi au samedi de 8h45 à 17h00.

Ce service apporte aux résidents qui le souhaitent une aide ponctuelle en matière administrative.

2. LA BOUTIQUE

Située dans le salon de hall d'accueil, elle propose des produits de première nécessité et des friandises aux horaires d'ouverture du service administratif.

3. LES BIENS ET VALEURS PERSONNELS

L'établissement ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol. Un coffre peut être installé dans la chambre sur demande.

Le personnel n'est pas autorisé à recevoir des pourboires, ni gratification.

4. LA RESTAURATION

L'établissement dispose d'une cuisine en interne permettant de préparer l'ensemble des repas servis aux horaires suivants :

- à partir de 7h45 pour le petit-déjeuner (en chambre ou en salle à manger) ;
- 12h pour le déjeuner ;
- à partir de 15h15 pour le goûter dans les salons ;
- 18h pour les repas en chambre et à l'unité protégée ;
- 18h45 pour le dîner ;
- Proposition d'une collation lors du passage des agents de nuit.



Les menus sont établis selon un plan alimentaire sur quatre semaines et respectent les principes de l'équilibre nutritionnel des personnes accueillies. Ils tiennent également compte des habitudes alimentaires locales.

L'établissement accorde une importance à la qualité et la diversité des menus proposés aux personnes accueillies.

Une commission des menus se réunit mensuellement afin de discuter des menus proposés. Cette instance est composée des résidents qui le souhaitent, du cuisinier, d'une animatrice, de représentants des familles. Elle permet aussi aux résidents de s'exprimer sur leurs goûts, habitudes et régimes alimentaires.

Les menus hebdomadaires sont affichés et distribués individuellement aux résidents.

Des fontaines à eau fraîche sont à disposition dans l'établissement.

Il est possible de recevoir des invités dans un espace dédié (réservation au moins 48 heures à l'avance auprès de l'accueil). Les invitations font l'objet d'une facturation particulière dont les prix sont fixés par le Conseil d'Administration.

5. LA LINGERIE

L'établissement assure le lavage, le séchage et le repassage de l'ensemble du linge : celui du résident et celui de l'établissement, ainsi que le marquage du linge.

Le linge du résident est distribué deux fois par semaine : il est recommandé au résident de disposer de linge personnel en quantité suffisante.

Les travaux de couture restent à la charge du résident.



6. LE SERVICE HOTELIER

Ce service assure l'entretien quotidien de la chambre du résident, tout en respectant son environnement privatif et personnalisé. Il veille à maintenir un cadre de vie propre et agréable.

Ce service est en charge du service des différents repas.

7. LE SERVICE DE MAINTENANCE

Deux agents techniques assurent la maintenance en ce qui concerne les bâtiments, les installations techniques et les espaces verts. Ils peuvent assurer des petites réparations selon les besoins des résidents.

8. L'ANIMATION

La Résidence Belcantou est un lieu de vie au sein duquel l'animation et la vie sociale ont un rôle primordial.

Les animatrices proposent diverses activités quotidiennes et adaptées en collaboration avec l'équipe pluri professionnelle de l'établissement :

- des ateliers chaque jour : cuisine, loto, travaux manuels, chant, gymnastique douce, jeux de société, etc. ;
- des animations extérieures pour faire des courses, des pique-niques l'été, des échanges avec d'autres établissements, etc. ;
- diverses manifestations toute au long de l'année : anniversaire, spectacles, fête de l'établissement, etc.

Dés bénévoles et intervenants extérieurs interviennent sur des temps précis (spectacle...)



Un planning hebdomadaire est affiché et distribué individuellement aux résidents. L'établissement dispose de deux véhicules permettant d'organiser des sorties collectives ou individuelles.

Très ponctuellement, le résident peut bénéficier d'un accompagnement à un rendez-vous (sous certaines conditions). Ce transport fera l'objet d'une facturation particulière dont les prix sont fixés par le Conseil d'Administration.



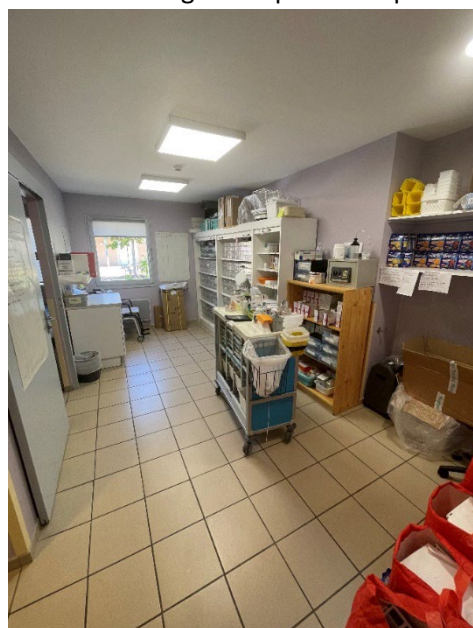
9. LE CULTE

Chaque résident peut pratiquer librement le culte de son choix. Une messe mensuelle est célébrée au sein de l'établissement.

10. L'EQUIPE SOIGNANTE ET PARAMEDICALE

Une équipe pluriprofessionnelle assure la continuité de la prise en soins des personnes âgées accueillies autour d'un projet de vie individualisé :

- le médecin coordonnateur et/ou l'infirmière coordinatrice assurent la coordination des soins ;
- des infirmier(e)s D.E. assurent la gestion des soins et le suivi des traitements,
- des aides-soignant(e)s, aide-méxico-psychologique, accompagnant éducatif et social D.E assurent une aide dans les actes de la vie quotidienne tout en favorisant le maintien de l'autonomie,
- des psychologues interviennent auprès des résidents et de leur entourage,
- une ergothérapeute est présente 2 jours par semaine.



Toutes les informations médicales et relatives à la prise en soin du résident sont protégées par le secret médical et professionnel auquel est soumis et sensibilisé l'ensemble de l'équipe.

Les résident(e)s peuvent accéder aux informations concernant leur santé, soit sous forme de consultation, soit sous forme de communication.

La personne accueillie conserve le libre-choix des intervenants médicaux et paramédicaux, sous couvert de leur acceptation :

- médecins traitants (Dr CHAHAL / Dr RAVONINJATOVO à Trébas / Dr RIVERA MACHADO à Alban / etc...)
- kinésithérapeutes (Mme Edith CARAYON / Mr Vincent COMBES / Mr Carlos FERNANDEZ / etc....)

Le libre-choix des résident(e)s est respecté et inscrit dans le dossier dès l'entrée dans l'établissement.

11. LES INTERVENANTS EXTERIEURS

- Séverine PUECH, coiffeuse à Trébas, intervient régulièrement au sein de la Résidence Belcantou : les résidents peuvent prendre rendez-vous directement à l'accueil.



Livret D'accueil « Bienvenue à l'EHPAD »

Réf. : DOC.ADMI.013

Date : 09/08/2024

Page 13 sur 16

EHPAD UPHV

- Deux pédicures (Mr GILBERT Olivier / Mme PRAT Marjorie) interviennent aussi régulièrement : les résidents peuvent prendre rendez-vous directement à l'accueil

Chaque résident peut demander l'intervention d'un autre prestataire.

12. LE P.A.S.A.

Permet d'accueillir dans la journée des résidents de l'EHPAD, atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, présentant des troubles du comportements modérés afin de leur proposer un programme d'activités thérapeutiques. Elles sont assurées par du personnel spécifique, ASG (assistante de soin gérontologique) et psychomotricienne.

13. UPHV (UNITE POUR PERSONNES HANDICAPEES VIEILLISSANTES)

L'UPHV « Le Tournesol » s'inscrit dans une démarche d'accompagnement, adaptée et personnalisée du résident, personne en situation de handicap vieillissante, en conjuguant les besoins collectifs et individuels.

L'équipe pluridisciplinaire dédiée à cette unité est régulièrement formée sur le thème du vieillissement de la personne handicapée et se mobilise afin d'assurer un accompagnement quotidien de qualité auprès des personnes accueillies : maintenir les acquis en privilégiant une atmosphère chaleureuse et familiale.



Pour toutes questions relatives à l'UPHV, nous vous invitons à nous contacter.

4. LA PROCEDURE DE PRE-ADMISSION

Nous vous invitons à nous contacter pour prendre rendez-vous afin de venir nous rencontrer et visiter l'établissement...

Vous pouvez déposer un dossier d'admission via la plateforme :

www.trajectoire.sante-ra.fr

Sinon, vous pouvez retirer un dossier d'admission directement à l'accueil de l'établissement, par correspondance ou bien sur le site Internet de l'établissement : www.belcantou.fr

Le dossier de préadmission se compose d'un volet administratif et d'un volet médical, lequel est à faire remplir par le médecin traitant adresseur de la personne à inscrire.

Dès réception de l'intégralité des documents, vous recevrez un courrier vous indiquant que le dossier est placé en liste d'attente.

La décision d'admission est élaborée par une commission composée de la Directrice d'établissement, du médecin coordonnateur et/ou de l'Infirmière Coordinatrice. Cette commission a pour objet d'évaluer l'adéquation entre les besoins, les attentes de la personne et les moyens de l'établissement.



Livret D'accueil

« Bienvenue à l'EHPAD »

Réf. : DOC.ADMI.013

Date : 09/08/2024

Page 14 sur 16

EHPAD UPHV

En cas d'avis favorable, l'admission est prononcée par la Directrice de l'établissement et se matérialise par la signature du contrat de séjour. Votre date d'arrivée au sein de l'établissement est fixée d'un commun accord.

Dans tous les cas, le consentement libre et éclairé de la personne est recherché. L'information et les moyens sont adaptés à la situation de chacun.

1. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION FINANCIERE ET DE FACTURATION

Les prix de journée sont fixés annuellement par arrêté du Président du Conseil Départemental du Tarn (sur proposition du Conseil d'Administration de l'association gestionnaire).

Le prix de journée comprend :

- le tarif hébergement ;
- une participation forfaitaire à la dépendance (ticket modérateur),
- un tarif dépendance (qui peut être pris en charge par l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie).

Ces tarifs comprennent l'hébergement complet du résident (logement, repas, entretien du linge, aide et accompagnement dans les actes de la vie quotidienne...).

Ils ne comprennent pas les prestations annexes : pharmacie, coiffeur, pédicure...

Les frais de séjours sont payables mensuellement, au début de chaque mois.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités. Cette assurance prend également en charge la responsabilité civile individuelle des résidents.

2. LES AIDES FINANCIERES

- L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) doit être demandée auprès du département d'origine du résident. L'APA en établissement peut prendre en charge le tarif dépendance.
- L'Aide-Sociale à l'Hébergement peut également être accordée par le Département, sous certaines conditions de ressources. La Résidence Belcantou est habilitée en totalité à l'aide-sociale à l'hébergement.
- Les aides aux logements (APL ou AL) peuvent être demandées par le résident auprès de la CAF ou de la MSA. Le service administratif devra alors compléter une attestation de résidence et fournir un RIB de l'établissement.
- L'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) est une aide financière pour payer une complémentaire santé (mutuelle). Elle est attribuée par votre organisme de sécurité sociale sous certaines conditions de ressources.
- L'assurance ou garantie dépendance, parfois souscrite par le résident auprès d'assureur, peut, sous certaines conditions, couvrir une partie des frais de notre établissement.

L'équipe de la Résidence Belcantou conseille aux résidents et à leur entourage de se rapprocher d'une assistante sociale pour plus d'informations et accompagnement dans ces différentes démarches.



Livret D'accueil « Bienvenue à l'EHPAD »

Réf. : DOC.ADMI.013

Date : 09/08/2024

Page 15 sur 16

EHPAD UPHV

3. DOCUMENTS D'ADMISSION

D'autres documents vous seront remis lors de l'admission :

- la Charte des Droits et libertés de la personne âgée dépendante ;
- un recueil des habitudes de vie ;
- le contrat de séjour ;
- le règlement de fonctionnement de l'établissement ;
- un formulaire de désignation d'une personne de confiance et de transcription des directives anticipées ;
- la liste des personnes qualifiées du Tarn désignées conjointement par l'ARS et le Conseil Départemental.
- documents Annexes : demande de prélèvement, engagement à payer, etc....

Les documents sont téléchargeables sur le site de l'établissement :

www.belcantou.fr

5. NUMEROS UTILES

1. AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

- Accueil/comptabilité/direction EHPAD
accueil@belcantou.fr
Tél : 05.63.55.84.09
- Service infirmier EHPAD
infirmierie@belcantou.fr
Tél : 05.63.55.84.09

- IDEC
coordination@belcantou.fr
Tél : 05.63.55.84.09

2. EN DEHORS DE L'ETABLISSEMENT

- ARS Occitanie
26-28 - Parc-Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001
34067 MONTPELLIER Cedex 2
Tél : 04 67 07 20 07
- Délégation territoriale du Tarn
Abderrahim HAMMOU-KADDOUR
44, boulevard Lannes
81013 ALBI Cedex 9

Un numéro d'appel unique : 0 820 205 548
ARS-OC-DD81-DIRECTION@ars.sante.fr

- Conseil Départemental du TARN
Hôtel du département
81013 ALBI Cedex 9
Tel : 05.63.45.64.64
contact@tarn.fr
www.tarn.fr

3. CLIC, CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION

- CLIC Pôle Autant Sidobre et Monts de Lacaune
8 avenue Augustin Malroux
81100 Castres
Tél : 05 63 71 53 73
info-ds@cg81.fr

- CLIC Pôle Gaillacois Pays de Cocagne
33 avenue de l'Amiral Jaurès
81300 Graulhet
Tél : 05 63 34 01 26
infoclic-ds@cg81.fr

